



DEPARTEMENT DE  
L'AVEYRON

----

MAIRIE DE NAUVIALE  
12330

## ARRETE n° 2024-31 du 6 mai 2024

-0-0-0-0-0-

Objet : Arrêté temporaire de circulation

---

### Le Maire

- VU** le code de la route portant Règlement Général de Police de la circulation routière ;
- VU** le Code de la voirie routière ;
- VU** le Code pénal et notamment son article R.610/5 ;
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que tous les textes qui l'ont modifié ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**CONSIDERANT** le glissement de terrain intervenu suite aux fortes précipitations observées depuis fin avril 2024 sur la route de Luc au niveau de la deuxième épingle ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre chaque fois que cela s'avère nécessaire les mesures destinées à s'assurer la sécurité publique ;

### ARRETE

#### **Article 1 :**

La VC n°2 (voire intercommunale n°3) « route de Luc » est fermée à toute circulation entre la RD22 et son croisement avec la VC19 à Cabrespine.

#### **Article 2 :**

Une déviation est mise en place dans les deux sens de circulation par la RD22 et la VC19 (Cabrespine).

#### **Article 3 :**

Ces dispositions sont applicables immédiatement à compter du lundi 6 mai 2024 et jusqu'à une date indéterminée qui sera fonction des études de stabilisation du talus soutenant la route.

#### **Article 4 :**

La signalisation de chantier et de déviation sera mise en place par la commune de Nauviale en lien avec la communauté de communes Conques Marcillac, gestionnaire de la voie.

**Article 5 :**

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dont une copie lui sera adressée ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Conques-Marcillac.

**Article 6 :**

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse - 68 Rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

A Navviale, le 6 mai 2024



Le Maire,

  
Sylvain COUFFIGNAL